

République française

Département de la Lozère

## COMMUNE DE VEBRON

Séance du 15 décembre 2022

Membres en exercice :

11

Date de la convocation: 05/12/2022

*L'an deux mille vingt-deux et le quinze décembre l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie sous la présidence de Monsieur Alain ARGILIER*

Présents : 11

Votants: 11

Pour: 11

Contre: 0

Abstentions: 0

**Présents :** Alain ARGILIER, Jean-Marc AURES, Valérie BLANC, Christine DOUTRES, Ludovic INSALACO, Grégory MAURIN, Pierre MORATI, Mélody QUET, Elsy ROUSSET, Nicole TEISSIER, Sylvestre VINCENT

**Représentés:**

**Excusés:**

**Absents:**

**Secrétaire de séance:** Christine DOUTRES

### Objet: FRAT 2023- Rénovation Logements, de l'école et installation de grille de sécurité à l'atelier technique - DE\_001\_2023

Monsieur le Maire fait part au Conseil Municipal qu'il est nécessaire et urgent de changer 4 fenêtres ainsi que la porte d'entrée dans deux logements situés à Salgas. Les fenêtres actuelles sont vétustes (courant d'air, ne ferme plus correctement) et les locataires n'arrivent pas à chauffer correctement leur logement.

De plus, à l'école, le revêtement de sol de la salle de motricité est très abîmé et il est nécessaire de le changer.

Suite au cambriolage de l'atelier des services techniques de la commune cet été, il est nécessaire d'installer des grilles à la fenêtre et à la porte d'entrée.

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de déposer un dossier FRAT 2023 pour la rénovation des logements, de l'école et l'installation de grilles à l'atelier technique.

Où cet exposé, le Conseil Municipal, décide :

- de changer 4 fenêtres et une porte d'entrée aux logements à Salgas
- de remplacer le revêtement actuel de la salle de motricité de l'école qui est très abîmé par un revêtement en lame de PVC
- de déposer une grille de sécurité aux fenêtres de l'atelier des services techniques.
- de déposer au FRAT 2023 auprès du Conseil Départemental
- d'adopter le plan de financement suivant :

Montant HT des travaux : 9 830.62 €

Subvention du Conseil Départemental (30%) 2 949.19 €

Part communale (70%) 6 881.45 €

- d'autoriser M. le Maire à signer tous les documents relatifs à ce dossier

*Fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus.*